

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 16 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : M. Benoît BALUT,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/07/PV du 9 juillet 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Inci ALTUNTAS,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

16 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION

10 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 4

PROCURATION(S)

VOTANTS 4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 5

CONVENTION DE PARTENARIAT « GRAPPE » ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX (ESMS) NUMERIQUE

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration :

Le programme ESMS numérique est partie intégrante de la feuille de route nationale du virage numérique en santé. Ce programme vise à concourir à la qualité des réponses aux besoins des usagers, en favorisant l'émergence et les usages que les services numériques peuvent apporter au service de la continuité de l'accompagnement, l'inclusion, la fluidité des parcours et les interactions avec les personnes âgées, handicapées et leurs proches aidants ainsi que de leur participation à la définition de leur projet personnalisé.

Le périmètre du programme comprend plusieurs dimensions :

- Le déploiement du dossier usager informatisé interopérable (DUI) ;
- Le développement de services numériques à destination des usagers, afin de permettre à la personne accompagnée et à ses proches aidants d'être partie prenante de la définition et la mise en œuvre de son projet d'accompagnement et son parcours.
- L'intégration et la conformité aux référentiels et services socles prévus par la stratégie du numérique en santé
- La mise en place d'outils de pilotage

Pour la mise en place de cet outil, l'Agence régionale de Santé de Normandie, accorde une subvention de 21 000€ pour chaque ESMS adhérent à ce projet, jusqu'en 2026. La somme couvre l'intégralité de l'achat du logiciel, de la formation.

Le versement de l'intégralité de la subvention est subordonné à une utilisation régulière de l'outil (cibles d'usage) sur une période de 18 mois après l'installation du logiciel.

Afin de permettre aux ESMS de l'Eure d'acquérir cet outil de manière économe, certains établissements ont décidé de se constituer en grappe, afin de négocier auprès des éditeurs de programmes informatiques un outil pertinent et de mutualiser certains frais, comme la formation des agents.

Concernant le CCAS de Val-de-Reuil et l'outil informatique que nous possédons par ailleurs, la grappe correspondant le plus à nos besoins est celle portée par le CCAS d'Evreux.

Afin de déposer un appel à projet, il est nécessaire de respecter certains engagements vis-à-vis du porteur de la grappe :

- Transmettre l'ensemble des informations en sa possession pour permettre l'élaboration de la réponse à l'appel à projets
- Respecter le choix de l'outil informatique
- Respecter la confidentialité des informations liées à la réponse de l'appel à projets
- Informer le porteur de grappe de toute difficulté
- Rembourser les sommes déjà perçues sans que cela n'engage la grappe si les cibles d'usage ne sont pas atteintes.

La durée de la convention est établie pendant toute la durée de l'appel à projets ESMS Numérique, et jusqu'à la mise en place du Dossier Usager Informatisé

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER**, M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et signer tous documents s’y référant.

Le Conseil d’administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l’unanimité**, M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et signer tous documents s’y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l’Eure, représentant de l’Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES